

# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 FEVRIER 2009

COMPTE - RENDU

Le 27 février 2009, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean-Guy GUEGUEN**, Maire, suivant convocation du 23 février 2009 et sous la présidence de Monsieur François **DE GOESBRIAND** pour les questions relatives à l'approbation des comptes administratifs.

**Date d'affichage de la convocation** : le 23 février 2009

**Date d'affichage du compte-rendu** : le 05 mars 2009

**Nombre de Conseillers en exercice** : 23

**Nombre de Conseillers présents et représentés** : 22

**Présents** : Jean-Guy **GUEGUEN**, François **DE GOESBRIAND**, Jacques **AUTRET**, Clotilde **BERTHEMET**, Gilles **GAUTHIER**, Bernard **QUEMENEUR**, Anne **HECQUET**, Léonie **SIBIRIL**, Serge **LE BIAN**, Hervé **COMBOT**, Sandrine **JACQ**, Joël **KORN**, Bertrand **L'HOUR**, Olivier **BAILLOT**, Caroline **D'ESTAINTOT**, Isabelle **D'ARBOUSSIER**, Gaëlle **RUWET**, Yolande **PAUGAM-VERDES**, Marie-Paule **BEYOU**, Roselyne **PRELLE**, Jean-Marie **GUIRRIEC**, Philippe **MENGIN**.

**Absent excusé** : Simon **VART**.

**Secrétaire de séance** : Gilles **GAUTHIER**.

**Assistait également à la réunion** : Annie **SALIOU - DUBUIS**, Directrice Générale des Services.

Monsieur Hervé **COMBOT**, excusé pour son absence en début de conseil, est présent à partir de l'examen de la question 18.

## 1/ Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Budget Principal 2008

Monsieur François DE GOESBRIAND préside la séance.

Monsieur Jacques AUTRET présente le Compte Administratif 2008 :

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à	2 878 233.36 €
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à	3 562 947.49 €
- L'exercice se solde par un excédent de	684 714.13 €
- Les dépenses d'investissement se sont élevées à	2 379 758.76 €
- Les recettes d'investissement se sont élevées à	1 903 216.12 €
- La section d'investissement présente un déficit de	476 542.64 €
- Le montant des reports en dépenses s'élève à	349 257 €
- Le montant des reports en recettes s'élève à	270 800 €

Sur proposition de Monsieur François DE GOESBRIAND, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2008
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement
  - 555 000 € au financement de la section d'investissement
  - 129 714.13 € en report à nouveau en section de fonctionnement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion de Monsieur Le Receveur Municipal.

## **2/ Vote du Budget Principal 2009**

Monsieur Jacques AUTRET présente le projet de budget primitif 2009 examiné en commission des finances.

En section de fonctionnement le budget s'équilibre à 3 555 000 €  
En section d'investissement le budget s'équilibre à 2 883 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2009.

## **3/ Fiscalité 2009 – Vote des taux**

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal reconduit les taux des trois taxes pour 2009.

	<b>bases 2007</b>	<b>bases 2008</b>	<b>bases 2009</b>	taux	produits 2009
Taxe Habitation	7 295 241	7 824 350	8 209 000		
Evolution	4,38	7,25	4,92	<b>12,61%</b>	<b>1 035 155 €</b>
Foncier bâti	4 587 115	4 854 604	5 189 000		
Evolution	5,60	5,83	6,89	<b>16,59%</b>	<b>860 855 €</b>
Foncier non bâti	97 578	95 541	97 700		
Evolution	-4,52	-2,09	2,26	<b>35,21%</b>	<b>34 400 €</b>
				<b>produit attendu</b>	<b>1 930 410 €</b>

## **4/ Vote des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion 2008 des Budgets Annexes**

### **4-1/ Budget Eau**

Monsieur François DE GOESBRIAND préside la séance.

Monsieur Jacques AUTRET présente le Compte Administratif 2008 :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 91 084.72 €  
Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 117 971.91 €  
L'excédent de la section de fonctionnement s'élève à 26 887.19 €

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 312 647.56 €  
Les recettes d'investissement se sont élevées à 353 328.17 €  
La section d'investissement présente un excédent de 40 680.61 €

Sur proposition de Monsieur François DE GOESBRIAND, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2008
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 26 887.19 € pour
  - 20 000 € au financement de la section d'investissement
  - 6 887.19 € en report à nouveau en section de fonctionnement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion de Monsieur Le Receveur Municipal.

#### **4-2/ Budget Assainissement**

Monsieur François DE GOESBRIAND préside la séance.

Monsieur Jacques AUTRET présente le Compte Administratif 2008 :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à	107 211.16 €
Les recettes de fonctionnement se sont élevées à	112 845.22 €
L'excédent de la section de fonctionnement s'élève à	5 634.06 €

Les dépenses d'investissement se sont élevées à	68 244.82 €
Les recettes d'investissement se sont élevées à	479 519.59 €
La section d'investissement présente un excédent de	411 274.77 €

Le montant des reports en dépenses s'élève à	15 932 €
Le montant des reports en en recettes s'élève à	1 650 €

Sur proposition de Monsieur François DE GOESBRIAND, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2008
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 5 634.06 € en report à nouveau en section de fonctionnement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion de Monsieur Le Receveur Municipal.

#### **4-3/ Budget Ateliers-Relais**

Monsieur François DE GOESBRIAND préside la séance.

Monsieur Jacques AUTRET présente le Compte Administratif 2008 :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à	27 054.75 €
Les recettes de fonctionnement se sont élevées à	29 868.76 €
L'excédent de la section de fonctionnement s'élève à	2 814.01 €

Les dépenses d'investissement se sont élevées à	38 754.60 €
Les recettes d'investissement se sont élevées à	105 345.81 €
La section d'investissement présente un excédent de	66 591.21 €

Sur proposition de Monsieur François DE GOESBRIAND, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2008
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 2 814.01 € en report à nouveau en section de fonctionnement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion de Monsieur Le Receveur Municipal.

#### **4-4/ Budget Zone de Kerinec**

Monsieur François DE GOESBRIAND préside la séance.

Monsieur Jacques AUTRET présente le Compte Administratif 2008 :

Aucune opération n'a été effectuée sur ce budget en 2008. Le résultat d'investissement de 88 655.06 € est donc identique au résultat du compte administratif 2007.

Sur proposition de Monsieur François DE GOESBRIAND, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2008

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion de Monsieur Le Receveur Municipal.

#### **5/ Vote des Budgets Primitifs 2009 des Budgets Annexes**

##### **5-1/ Budget Eau**

Monsieur Jacques AUTRET présente le budget eau :

En section de fonctionnement le budget s'équilibre à	145 400 €
En section d'investissement le budget s'équilibre à	262 300 €

Le programme d'investissement 2009 arrêté à 170 000 € TTC concerne le bouclage Chemin de Coat Hir (27 050 €), le réseau Rue des Trois Frères Tanguy (30 964 €), le réseau Rue de Kerhallic (28 401 €), le réseau Chemin Louis Le Guennec (71 459 €). Une enveloppe de 12 126 € est affectée à la maîtrise d'œuvre et aux dépenses diverses.

Après avoir approuvé les conditions d'augmentation de la part communale dans les tarifs eau, destinée à financer les programmes d'investissement, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le budget eau 2009.

Concernant le changement de captage imposé au Syndicat de l'Horn en application des directives européennes, Monsieur le Maire précise que cette charge ne devrait pas avoir d'incidence pour le consommateur car les travaux sont subventionnés par l'Etat.

##### **5-2/ Budget Assainissement**

Monsieur Jacques AUTRET présente le budget assainissement :

En section de fonctionnement le budget s'équilibre à	115 600 €
En section d'investissement le budget s'équilibre à	707 675 €

En section d'investissement, une enveloppe de 552 000 €, correspondant aux excédents des années antérieures, est affectée au projet de restructuration de la station d'épuration. Le coût total est estimé à 4 M € HT. Les dossiers de demandes de subventions sont en cours d'instruction et le plan de financement en cours d'élaboration. Une augmentation de la part communale sera à déterminer en 2009 pour le financement de ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget assainissement 2009.

### **5-3/ Budget Ateliers-Relais**

Monsieur Jacques AUTRET présente le budget Ateliers - Relais :

En section de fonctionnement le budget s'équilibre à 20 300 €  
En section d'investissement le budget s'équilibre à 86 591.21 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget Ateliers - Relais 2009.

### **5-4/ Budget Zone de Kerinec**

Monsieur Jacques AUTRET présente le budget Zone de Kerinec :

En section de fonctionnement le budget s'équilibre à 15 000 €  
En section d'investissement le budget s'équilibre à 103 655.06 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget Zone de Kerinec 2009.

## **6) Autorisation de programmes et crédits de paiement**

### **6-1/ Autorisation de programme et crédits de paiement pour la construction de la salle de sport**

Monsieur le Maire expose : En 2008, le Conseil Municipal avait décidé de programmer la construction de la salle de sport du Meneyer sur 2 exercices budgétaires en 2008 et 2009. L'appel d'offre effectué en 2008 a dû être déclaré infructueux compte tenu de l'écart important entre l'estimation et l'offre des entreprises.

Le projet revu par l'architecte en fin d'année a été validé pour un montant de travaux de 850 000 € HT soit un coût d'opération de 1 000 000 € HT, 1 200 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, par 20 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal :

- Approuve l'opération dont le plan de financement est arrêté ainsi qu'il suit :

<b>COUT DE L'OPERATION</b>	<b>Montant HT</b>
Travaux	820 000,00
honoraires architecte	100 000,00
coordonnateur sécurité	5 000,00
étude équipements	1 000,00
contrôleur technique	11 000,00
assurance dommage ouvrage	10 000,00
dossier reprographie .....	2 000,00
étude de sol	4 000,00
Divers et imprévus	10 000,00
Aménagement aux abords	37 000,00
<b>COUT HT</b>	<b>1 000 000,00</b>

<b>FINANCEMENT</b>	<b>Montant</b>
Conseil Général plafond 280 000 €	280 000,00
Ministère de l'Intérieur	16 000,00
Pays de Morlaix	15 000,00
Jeunesse et Sport	En attente
Conseil Régional ECO FAUR	pas d'accord
<b>TOTAL SUBVENTION</b>	<b>311 000,00</b>

- Décide que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme pour un montant de 1 000 000 € HT, soit 1 200 000 € TTC dont les crédits figurent pour 570 000 € TTC au BP 2009 et 630 000 € TTC au BP 2010
- Dit que cette opération est financée par un prêt relais dans l'attente de la cession de la salle du Kelenn à hauteur de 250 000 € au BP 2009
- Autorise la consultation des entreprises

### **6-2/ Autorisation de programme et crédits de paiement pour l'extension des services techniques et services de secours et d'incendie**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de programmer l'extension des services techniques sur 2 exercices budgétaires en 2009 et 2010.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'opération dont le montant est arrêté à :

Coût estimatif des travaux :	150 000 € HT
Honoraires d'architecte et divers	15 000 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>165 000 € HT</b>

- décide que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme pour un montant de 165 000 € HT soit 197 340 € TTC dont les crédits figurent pour 115 000 € au BP 2009 et 82 340 € au BP 2010
- autorise la consultation des entreprises

### **6-3/ Autorisation de programme et crédits de paiement pour les travaux Rue des Trois Frères Tanguy**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de programmer les travaux d'aménagement de la Rue des Trois Frères Tanguy devant le collège sur 2 exercices budgétaires 2009 et 2010.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'opération dont le montant est arrêté à 276 000 € TTC
- décide que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme pour un montant de 138 000 € TTC au BP 2009 et 138 000 € TTC au BP 2010

### **6-4/ Autorisation de programme et crédits de paiement pour les travaux de viabilité terrain Habitat 29**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de programmer les travaux de viabilité pour le terrain mis à disposition d'Habitat 29 sur 2 exercices budgétaires 2009 et 2010.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'opération dont le montant est arrêté à 100 000 € TTC
- décide que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme pour un montant de 50 000 € TTC au BP 2009 et 50 000 € TTC au BP 2010
- autorise la consultation des entreprises

## **7/ Attribution des subventions 2009 aux associations**

Monsieur Jacques AUTRET propose au Conseil Municipal d'examiner les propositions des commissions

Après en avoir délibéré, pour 20 voix pour et une voix contre, le Conseil Municipal fixe le montant des subventions aux associations ainsi qu'il suit :

<b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2009</b>	
Comité de Jumelage	1 700
Kanérien Sant Karanteg	2 700
Airs de Fêtes	6 000
Grand Salon de Peinture	700
Etoile Sportive Carantec + Ecole de foot + Vétérans	7 500
Jeunesse Sportive Carantécoise	4 000
Tennis Club des Deux Baies	5 000
Groupe de plongée (subvention d'équipement )	5 000
Club Nautique de Carantec	4 800
Club d'Aviron	1 500
Judo Club Carantécois	550
Amicale Bouliste	180
Société de Chasse	300
Amicale Laïque	2 500
Foyer Socio-Educatif Collège des 2 Baies	350
Ass.Sportive Collège des 2 Baies	700
Amis de l'école Saint Joseph	800
Union des Anciens Combattants	300
Amicale des Sapeurs-Pompiers	600
Amis du Musée Maritime	2 000
Foyer pour tous	400
Association des Plaisanciers	650
Créations et Peintures	100
Amicale du Personnel	4 800
Association Artistique	5 000
Amis de Kerlizou	350
Gymnastique pour tous	750
Carantec Culture	500
Association Sportive Golf de Carantec	750
Carantec Solidarité	800
Club Informatique Carantec	1 000
Association CARANT'ECHO	500

OGEC	6 200
OGEC (intervenant cours informatique) (90h x 19,50 €)	1 755
Le Tao du Dragon Celtik	750
Le Tao du Dragon Celtik Rockiavelic	1 600
Le Tao du Dragon Celtik Open	500
<b>SOUS - TOTAL</b>	<b>73 585 €</b>
Veuves civiles - FAVEC	20
Prévention Routière	20
Association Céline et Stéphane Quimper	40
Association Sportive T Corbière (10 élèves)	40
Les Restaurants du Coeur	40
Secours Catholique	40
Secours Populaire - MORLAIX	40
Croix Rouge Française	40
Vie Libre (lutte contre l'alcoolisme)	40
AIDES Armor	40
Entraides Cancer Finistère	40
Association France Alzheimer 29	40
Association de Parkinsoniens du Finistère	40
France ADOT	45
Présence Ecoute	45
Ass. Française des Sclérosés en Plaque	90
Asso Queffleuth et Belizal	90
AMF Association Française contre les Myopathies	90
UNAPEI - ADAPEI	152
Foyer Tristan Corbière	200
Handisport Club Léonard	35
Virade de l'espoir (mucoviscidose)	40
Société d'Escrime du Canton de Lanmeur (sous réserve)	80
UNAFAM - Finistère (familles des malades psychiques)	40
ADMR (convention accord pour 5 ans à compter du 15/06/2002)	1 200
ADAJE (convention du 01/01/07 au 31/12/09)	3 050
Inspection Académique RASED	100
Aide aux enfants du Monde	400
<b>SOUS - TOTAL</b>	<b>6 137</b>
<b>TOTAL</b>	<b>79 722</b>

## 8/ Renouvellement de la ligne de trésorerie

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour le renouvellement de la ligne de trésorerie. Actuellement, la ligne de trésorerie est souscrite auprès du CMB aux conditions suivantes :

- Échéance le 06 juin 2009
- Montant = 412 000 €
- Index = T4M +0,25%

## **9/ Convention pour le versement anticipé du Fonds de compensation de la TVA 2008**

Monsieur Jacques AUTRET expose : Dans le cadre du projet de loi de finances rectificatives pour 2009 portant relance de l'économie, le gouvernement propose de verser le fonds de compensation pour la TVA due au titre de 2008 dès 2009 au lieu de le verser en 2010.

Pour bénéficier de cette mesure la collectivité doit s'engager à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 et le traduire dans son budget 2009.

Cet engagement se manifeste par 2 actes successifs :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- s'engage à investir en 2009 pour un montant supérieur à la moyenne des 4 années de référence 2004, 2005, 2006 et 2007

<b>Libellé</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
budget général	1 287 959,53	886 561,27	1 332 945,62	1 199 266,25
budget eau	10 787,91	28 542,87	176 883,36	93 945,25
budget assainissement	14 875,40	63 388,15	125 856,30	92 789,26
Total	1 313 622,84	978 492,29	1 635 685,28	1 386 000,76
<b>moyenne par an</b>	<b>1 328 450,29</b>			

<b>CREDITS OUVERTS</b>	<b>2009</b>
budget général	2 038 457,00
budget eau	170 000,00
budget assainissement	592 325,00
<b>Total</b>	<b>2 800 782,00</b>

- approuve la signature d'une convention avec le Préfet

## **10/ Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal**

Sur proposition de Monsieur Jacques AUTRET, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs établi ainsi qu'il suit :

Il y a un écart entre les postes créés et les postes pourvus car les postes doivent être créés pour nommer sur leur nouveau grade les agents qui bénéficient de promotion en cours d'année.

Par ailleurs, figure dans ce tableau dans la colonne « postes ouverts en 2009 », la création d'un demi-poste dans les services administratifs et d'un poste d'agent titulaire dans les écoles.

<b>TITULAIRES</b>	<b>Pourvu au 31/12/08</b>	<b>Postes ouverts en 2009</b>	<b>Pourvu au 01/01/09</b>
Attaché principal Directeur des services	1	1	1
Rédacteur	1	1	1
Rédacteur principal	1	1	1
Rédacteur chef	0	1	0
Adjoint administratif 1ère classe	1	3	1
Adjoint administratif 2ème classe	2	2+0.5	2
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe (28H/semaine)	1	1	1
Animateur	1	1	1
Chef de police	1	1	1
Contrôleur chef de travaux	1	1	1
Agent de Maîtrise principal	2	2	2
Agent de Maîtrise	1	1	1
Adjoint technique principal de 1ere classe	3	4	3
Adjoint technique principal de 2ième classe	4	7	4
Adjoint technique de 1ere classe	3	3	3
Adjoint technique de 2ième classe	7	7+1	7
ASEM 1ère classe	1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>39.5</b>	<b>31</b>

#### NON TITULAIRES

Adjoint technique service technique (saison été)	14
Adjoints animation centre aéré local jeunes	8
Adjoint administratif (bibliothèque remplacements mairie)	2
ASVP Agent de Surveillance de la voie publique	3
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>

Les 27 postes de non titulaires ne sont pas des postes à plein temps à l'année. Ces 27 postes représentent en moyenne 14 équivalent temps plein sur 2 mois, soit 2,6 équivalent temps plein à l'année.

### **11/ Convention avec le Centre National de Formation de la Fonction Publique 2009**

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2005 des actions de formation sont mises en place au niveau des communes de Morlaix Communauté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention établie par le CNFPT fixant les conditions de fonctionnement et de financement de ces formations
- autorise le règlement d'une participation de 190.97 € au titre de l'année 2009

### **12/ Participations 2009 de la commune aux sorties scolaires et aux écoles d'apprentissage**

#### **12-1/ Participation aux frais des établissements professionnels scolarisant des jeunes carantécois**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la participation par élève pour les centres d'apprentissage et les établissements professionnels spécialisés à 29,30 € pour 2009.

## **12-2/ Participation aux frais de séjour des élèves carantécois pour les voyages scolaires**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la participation de la Commune aux séjours des enfants carantécois scolarisés en primaire et au collège :

- la participation par élève pour les séjours de moins de 4 jours à 40,80 € pour 2009 (+ 2.5 %).
- la participation par élève pour les séjours de 4 à 8 jours à 62.80 € pour 2009 (+ 2.5 %).

## **13/ Crédits fournitures scolaires dans les écoles publiques pour 2009**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter les crédits de fournitures scolaires de 2.5 % et les fixe :

- à 45.10 € en 2009 pour les élèves du primaire
- à 36,90 € en 2009 pour les élèves de la maternelle

## **14/ Financement des programmes d'investissements du budget eau**

Monsieur Jacques AUTRET expose :

Afin d'assurer le financement des programmes d'investissement du budget eau potable une révision du montant de la part communale est nécessaire.

Les tarifs sont actuellement fixés ainsi qu'il suit :

### **Part fixe (abonnement)**

	Collectivité
Diamètre < à 40 mm	6,12
Diamètre > à 40 mm	117,3

### **Part variable (par m<sup>3</sup>)**

De	à	Collectivité
1 m <sup>3</sup>	50 m <sup>3</sup>	0,126
51 m <sup>3</sup>	100 m <sup>3</sup>	0,219
101 m <sup>3</sup>	200 m <sup>3</sup>	0,216
201 m <sup>3</sup>	400 m <sup>3</sup>	0,212
401 m <sup>3</sup>	5000 m <sup>3</sup>	0,204

Actuellement le budget permet d'autofinancer des programmes annuels d'investissement de 35 000 € HT.

La réhabilitation du réseau, la mise aux normes des branchements sans plomb, la mise en œuvre des travaux pour régler le problème de capacité du château d'eau sont estimés à 1 000 000 € HT.

En étalant cette charge sur 7 ans (2009-2015), il faut dégager des programmes annuels de l'ordre de 140 000 € HT et les financer par des emprunts de 105 000 €.

En complétant de 60 000 € par an la part communale pour investissement, le but serait atteint car cette somme permettrait d'autofinancer plus largement les programmes et de rembourser des échéances d'emprunt. (A titre indicatif 60 000 € permettent de couvrir l'échéance d'un prêt de 735 000 € à 5 % sur 20 ans).

Le produit global de la part communale passerait ainsi de 45 000 € à 105 000 € par an.

Sur proposition de la commission des finances du 1<sup>er</sup> décembre 2008 et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve les conditions d'augmentation de la part communale dans les tarifs eau
- dit que cette augmentation s'applique au 1<sup>er</sup> avril 2009
- décide dans un premier temps une augmentation du produit des surtaxes de 30 000 €, permettant de fixer le produit de la part communale de 45 000 € à 75 000 €, et de financer la moitié du programme. En fonction de l'état d'avancement des chantiers une seconde augmentation devra être envisagée en 2012 ou 2013.
- retient la proposition de la commission des finances du 1<sup>er</sup> décembre 2008 qui consiste à ne modifier que la part variable ainsi qu'il suit :

### **Part fixe**

	Collectivité
Diamètre < à 40 mm	6,12
Diamètre > à 40 mm	117,30

### **Part variable**

De	à	Collectivité
1	50	<b>0,252</b>
51	100	<b>0,438</b>
101	200	<b>0,432</b>
201	400	<b>0,424</b>
401	5000	<b>0,408</b>

L'incidence pour le consommateur :

- de 50 m<sup>3</sup> est de 6,72 € (facture globale de 135.32 € au lieu de 128.60 €)
- de 74 m<sup>3</sup> est de 12.31 € (facture globale de 192.63 € au lieu de 180.32 €)
- de 120 m<sup>3</sup> est de 34.65 € (facture globale de 421.76 € au lieu de 387.11 €)

## **15/ Consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre pour le programme eau potable 2009**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le programme d'investissement 2009 sur le réseau d'eau potable d'un montant de 170 000 € TTC. Il concerne le bouclage Chemin de Coat Hir (27 050 €), le réseau Rue des Trois Frères Tanguy (30 964 €), le réseau Rue de Kerhallic (28 401 €), le réseau Chemin Louis Le Guennec (71 459 €). Une enveloppe de 12 126 € est affectée à la maîtrise d'œuvre et aux dépenses diverses.
- autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation afin de désigner le maître d'œuvre de ces chantiers
- autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises

## **16/ Demande de financement dans le cadre du Programme LEADER**

Monsieur le Maire expose :

Le programme LEADER est un programme européen (Liaisons entre Action de Développement de l'Economie Rurale) de financement qui apporte une aide pour les actions locales innovantes en faveur du développement rural.

Le Pays de Morlaix axe le programme LEADER sur le thème de « l'eau source de solidarité territoriale » avec une enveloppe de 1,3 millions d'euros pour la période 2007-2013.

Les projets peuvent être subventionnés à hauteur de 55 % des fonds publics mobilisés.

L'un des axes est « l'eau source de tourisme durable ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à monter un dossier de demande de financements pour :

- la réalisation des projets qui facilitent l'accès à la mer pour tous, personnes à mobilité réduite, personnes âgées, jeunes enfants dont
  - o l'installation d'une promenade en bois au Kelenn entre la base nautique et le poste de secours (35 000 € TTC)
  - o la réalisation de travaux pour le cheminement piéton au port vers l'île Callot (en cours d'estimation)
  - o l'installation de promenades en bois facilitant l'accès aux différentes plages de la commune (en cours d'estimation)
  - o la création d'une rampe au Clouët (7 000 €)
- la réalisation de travaux permettant une meilleure gestion de l'eau potable
  - o la mise en place d'un système de récupération d'eau de pluie à la base nautique pour le rinçage des bateaux

Par ailleurs, la réalisation de travaux sur le bassin situé au Clouët (10 000 €) pourrait également rentrer dans ce programme.

### **17/ Décision pour engager une révision du Plan d'Occupation des Sols**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour engager une procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols. A l'issue des études, la commune sera ainsi dotée d'un Plan Local d'Urbanisme.
- Sollicite les subventions auprès de la DDEA

### **18/ Consultation pour la désignation d'un bureau d'étude pour la révision du POS**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation en vue de désigner le bureau d'étude chargé de la révision du POS.

### **19/ Mise en place d'un droit de préemption sur les commerces**

Sur proposition de la commission Cadre de Vie Urbanisme du 09 février, le Conseil Municipal est invité à donner son accord pour mettre en place un droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux.

L'objectif de ce droit de préemption est d'autoriser les communes à « délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité » article L. 214-1. Le fonds préempté doit permettre une exploitation destinée à préserver « la diversité de l'activité commerciale et artisanale dans le périmètre concerné » article L.214-2.

Le périmètre proposé concerne le centre-bourg et la Zone Artisanale de Kérinec.

Compte – tenu des interrogations sur le périmètre de la zone concernée, il est proposé d'examiner à nouveau cette question en commissions Economie et Cadre de Vie - Urbanisme, avant décision lors d'un prochain Conseil Municipal.

## **20/ Consultation de bureaux d'étude pour la réalisation d'un plan de circulation et de mise en accessibilité**

Sur proposition de la commission Cadre de Vie Urbanisme du 09 février, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation en vue de désigner le cabinet d'étude chargé du plan de circulation et de mise en accessibilité.

## **21/ Désignation de parkings publics**

Sur proposition de la commission Cadre de vie Urbanisme du 09 février, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne le parking des tennis de Pen al Lann : « parking des tennis de Pen al Lann » et le parking de la pointe de Pen al Lann : « parking des Mimosas ».

## **22/ Décision concernant la politique de gestion des mouillages et consultation pour désigner un bureau d'étude**

Monsieur Jean-Marie GUIRRIEC expose : Sur proposition de la commission « mouillages », et de la commission Environnement du 11 février 2009, le Conseil Municipal est invité à donner son accord pour mettre en place une véritable politique de gestion des mouillages en accord avec les services de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture.

Le Domaine Public Maritime relève de la compétence de l'Etat. Ainsi la DDEA assure la gestion de tous les espaces de mouillages sauf lorsque l'Etat concède l'espace, dans le cadre de « concessions de mouillages ».

A Carantec :

- 2 zones de mouillages sont concédées à la commune et gérées par l'école de voile :
  - L'une de 30 mouillages est située au Kelenn entre les 2 cales
  - L'autre de 13 mouillages est située au large du Saint Karanteg
- 1 zone de mouillages au port (située aux abords proche de la cale) a le statut de « zone portuaire », et a été transférée du département à la commune en 2003 en application d'une loi.
- Tous les autres espaces sont gérés par la DDEA. Actuellement les demandes de mouillages situées dans ces zones sont déposées auprès de la DDEA qui instruit les dossiers et les transmet à la commune pour avis. Depuis le début de cette année les demandes sont transmises avec un plan des mouillages existants, ce qui facilite l'examen des demandes et permet de distinguer les mouillages autorisés et non autorisés. Toutefois, il n'existe pas de limites des périmètres de mouillage autorisés.

Considérant les problèmes posés par le nombre croissant de demandes de mouillages, et la part importante de corps morts non déclarés,

Considérant l'intérêt de mettre en place une politique de gestion des mouillages en termes d'utilisation des espaces maritimes, d'impact sur l'environnement et les paysages, et de développement économique et touristique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- confirme l'intérêt de mettre en place une politique de gestion des corps - morts par la commune
- donne son accord pour faire intervenir un cabinet d'étude pour finaliser les dossiers de demande de concessions au Clouët et au Port
- donne son accord pour confier à ce cabinet d'étude, la réalisation de plans indiquant les périmètres dans lesquels les mouillages seront autorisés. En dehors de ces zones en accord avec la DDEA, il n'y aurait plus d'autorisation
- autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation en vue de désigner le cabinet d'étude

### **23/ Demande de renouvellement de la concession de mouillages au Kelenn**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour demander le renouvellement de la concession de mouillages située au Kelenn, entre les 2 cales dont la gestion est assurée par l'école de voile

Lorsque la commune aura obtenu les concessions de mouillages au Clouët et au port, il conviendra de définir un mode de gestion commun à ces 3 zones.

### **24/ Demande de renouvellement de la concession de la plage du Kelenn**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour demander le renouvellement de la concession de la plage du Kelenn.

### **25/ Convention avec HEOL pour un bilan énergétique des bâtiments communaux**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention HEOL avec l'Agence Locale de l'Energie du Pays de Morlaix.

La présente convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles la commune va bénéficier du Conseil en Energie Partagé mis en place par HEOL.

Le coût est fixé à 1,15 € par habitant en 2009, 1,17 € en 2010, 1,19 € en 2011.

Le coût pour la commune est fixé à 0,40 € par habitant en tenant compte de la participation du Conseil Général de 0,15 € (2009 - 2010) et de la participation de Morlaix communauté à hauteur de 0,60 € par habitant.

### **26/ Consultation des entreprises pour les travaux de restructuration de la station d'épuration**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux de restructuration de la station d'épuration.

### **27/ Budget 2009 de l'Office de Tourisme**

Sur proposition de Madame Clotilde BERTHEMET, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif de l'office de tourisme. Ce budget approuvé le 24 novembre 2008 s'équilibre en dépenses et en recettes à 125 000 € avec une subvention de la commune identique à celle de 2008 soit 56 000 €.

Le Compte Administratif 2008 sera adopté courant mars 2009, à cette occasion des décisions modificatives permettront d'ajuster ce budget. Afin de permettre le bon fonctionnement de l'office de tourisme, il est proposé d'augmenter la subvention de 2 000 € et de la fixer à 58 000 € en 2009.

Le Compte Administratif et les Décisions Modificatives 2009 seront soumis à l'approbation du conseil en avril.

## **28/ Demande de renouvellement de classement de l'office de tourisme**

Suite à une délibération du Conseil Municipal de novembre 2003, l'Office de Tourisme de Carantec a été classé Deux Etoiles par Monsieur Le Préfet du Finistère le 19 mars 2004 pour une durée de 5 ans

Il convient de renouveler cette demande de classement.

Ce classement a pour objet la mise en œuvre des missions d'accueil et d'informations des touristes, en proposant des services homogènes sur l'ensemble du territoire.

Les demandes de classement doivent être présentées par le Conseil Municipal sous forme de délibération. Cette procédure est un moyen de reconnaître la responsabilité des communes dans le développement du tourisme, dans la mesure où les Offices du Tourisme agissent en leur nom.

Pour obtenir le classement, plusieurs conditions doivent être remplies en terme de localisation et de signalisation, de locaux, d'équipements publics, de personnel, de matériel, d'ouverture, de services aux professionnels

Ces conditions étant remplies, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal demande le renouvellement du classement Deux Etoiles de l'Office du Tourisme de Carantec.

## **29/ Cession atelier relais N° 2**

Monsieur le Maire expose : Le crédit bail passé avec Monsieur Alain SCOUARNEC pour l'atelier – relais n° 2 est arrivé à échéance le 31 décembre 2008.

Conformément à la demande reçue en Mairie le 25 février 2008 et aux termes du contrat, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour céder l'atelier – relais moyennant le franc symbolique, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur sous réserve de la poursuite d'une activité artisanale
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui sera établi par Maître URIEN, notaire à Taulé

## **30/ Consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre pour l'aménagement de la zone de Kérinec**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation en vue de désigner le cabinet d'étude chargé d'établir les plans de l'extension de la zone de Kerinec et le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des VRD (voirie réseaux divers).

## **31/ Décision concernant le PASS foncier**

Le dispositif « Pass Foncier » est issu d'une convention entre l'Etat, le 1% logement et la Caisse des Dépôts et Consignations signée le 20 décembre 2006 pour 4 ans à compter du 01/01/2007.

L'objectif est de favoriser l'acquisition dans le neuf de la première résidence principale en limitant le coût initial de l'opération au seul coût de la construction en neutralisant le prix du terrain. Celui-ci est mis à disposition du ménage accédant, pendant toute la durée de remboursement des prêts souscrits pour la construction, dans le cadre d'un bail à construction à des conditions privilégiées.

Opérations éligibles : toute opération d'acquisition ou de construction par un ménage d'un logement individuel ou collectif neuf affecté à sa résidence principale.

Ménages bénéficiaires : trois critères cumulatifs doivent être remplis :

- Etre primo-accédant de sa résidence principale
- Disposer de ressources inférieures aux plafonds de ressources PSLA déterminés par l'arrêté du 02 décembre 2005
- Etre bénéficiaires d'une aide à l'accession sociale à la propriété (subvention ou bonification de prêt) attribuée par une ou plusieurs collectivités territoriales (ou par un groupement de collectivités territoriales) du lieu d'implantation du logement

Montage juridique du portage foncier :

- Une personne morale (désignée par le CIL-CCI pour les opérations « accédants ») se porte acquéreur du foncier (terrain en logement individuel, charge foncière en logement collectif).
- Cette personne morale signe concomitamment un bail à construction au profit du ménage accédant et une promesse de cession du foncier au terme du bail à construction, sous condition suspensive du paiement du prix afférent du terrain.

L'aide allouée par les collectivités locales doit être d'au moins 4 000 €. Considérant que l'Etat alloue une aide de 2 000 €, la participation de la commune pourrait être fixée à 2 000 € pour les bénéficiaires.

Sur proposition de la commission des Affaires Sociales du 11 février et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour la mise en place du Pass Foncier sur Carantec
- Dit qu'une enveloppe de 4 000 € est inscrite au BP 2009 pour la mise en place de ce dispositif

### **32/ Consultation des entreprises pour la viabilisation du terrain mis à disposition d'habitat 29**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation en vue de désigner le cabinet d'étude chargé d'établir les plans et le dossier de consultation pour la réalisation des VRD (voirie réseaux divers)

### **33/ Consultation pour la désignation d'un architecte pour des travaux au centre aéré**

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants du centre aéré, dont les effectifs augmentent depuis 2-3 ans, il convient d'engager une réflexion sur la répartition des locaux. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour désigner un architecte.

### **34/ Proposition de motion pour la scolarisation des enfants de 2 ans**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante destinée au Ministère de l'Education Nationale :

« Nous avons pris acte de votre décision politique de ne pas changer les conditions d'accès à la scolarisation pour les enfants de deux ans.

Dans notre région, dans nos communes, cette scolarisation est importante et répond à un réel choix des familles qui y sont attachées.

L'accompagnement de cette attente sociale est tout aussi important de la part des collectivités territoriales qui ont lourdement investi, soit par la construction, soit par la rénovation ou l'aménagement des locaux et la mise à disposition des écoles de personnels municipaux.

Or, les prévisions d'effectifs arrêtées par les services du Rectorat d'Académie et des Inspections académiques minorent la réalité démographique de nos communes et limitent de fait artificiellement la capacité d'accueil des établissements.

Alors que toutes les politiques publiques sont aujourd'hui mobilisées pour amortir les conséquences de la crise économique qu'affronte notre pays, cette limitation artificielle de la capacité d'accueil des écoles laisserait des jeunes ménages sans solution.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, que la réalité de la demande des familles soit prise en compte et que les enfants puissent effectivement fréquenter l'école maternelle à la prochaine rentrée scolaire ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette motion.

### **35/ Création d'une œuvre symbolique au cimetière**

Sur proposition de la Commission Administration Générale du 11 février et après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour retenir le projet présenté par Monsieur MILAN pour un montant de 12 400 € HT, 13 082 € TTC (TVA 5.5%). Conformément au devis établi, le règlement se fera ainsi qu'il suit :

40 % à la commande	4 960 € HT
60 % à la livraison	7 440 € HT
	<hr/>
	12 400 € HT

Une participation de 1 500 € sera versée par la paroisse.

- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions dans le cadre du 1% « culturel »

### **AFFAIRES DIVERSES**

Monsieur Gilles GAUTHIER fait part de son indignation suite à l'article paru dans le Télégramme du 11 février dernier concernant les travaux programmés par la SEPNB dans le cadre du programme LIFE pour la protection des sternes contre les visons, à l'île aux Dames. Monsieur le Maire rappelle que la commune ne participe pas au financement de cette opération.